

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 952 accordée à Madame Raymond, épouse d'un adjoint des Services Civils en service au Bureau des Finances.

n° 952

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 août 1945

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro  
1 août 1945

### TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence valable du 1er au 30 septembre 1945 et pour en jouir au Harrar (Ethiopie) est accordée à Madame Raymond, épouse d'un adjoint des Services Civils en service au Bureau des Finances. L'intéressée voyagera avec ses quatre en fants âgés respectivement de 9 ans, 5 ans, 3 ans et 7 mois. M. Raymond bénéficiera lui-même d'une permission de huit jours pour accompagner sa famille au lieu de congé.